

## PAI d'un élève présentant un cas d'Ostéogenèse imparfaite Circulaire 99-181 du 10/11/1999 BOEN N°41 du 18/11/1999

L'ENFANT OU L'ADOLESCENT CONCERNÉ			
Nom			
- Nom des parents ou du représentant légal			
- Date de naissance			
- Adresse			
Téléphone domicile			
- Collectivité d'accueil école établissement scolaire établissements d'accueil de la petite enfance			

## 1 - Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant

	parents NOM
	Adresse
	Téléphone
Père	NOM
	Adresse
	Téléphone
	esponsable de la collectivité
	se
Télép	hone
	nédecin et l'infirmier(ère) de la collectivité
Adres	se
Tel	
	nédecin qui suit l'enfant
Adres	se
Tel	
	ervice hospitalier dans le cadre de sa pathologie /ICE
NOM	
Adres	se
Tal ·	

## 1 - Conduites à tenir pour l'équipe éducative

En cas de suspicion de fractures, il est proposé de :

- rassurer l'enfant
- calmer l'entourage
- éloigner les autres enfants
- donner du paracétamol : une dose « poids » et noter l'heure de la prise
- immobiliser le segment du membre atteint (en général, l'enfant ne le mobilise pas. Ne pas vouloir le bouger)
- appel des parents qui, selon l'importance du traumatisme le transporteront par leurs propres moyens à l'hôpital le plus proche OU : si traumatisme grave (axe rachidien), appel du Samu ou des pompiers pour transfert à l'hôpital de référence ou de compétence.

## 2 - Besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent

□ Horaires adaptés
□ Prendre les escaliers en dehors du groupe, bannir les bousculades en toutes circonstances.
□ Déterminer un lieu de repos : espace calme et délimité pendant les récréations ; si possible pour les enfants ayant une certaine fatigabilité, un espace ou ils puissent s'asseoir.
☐ Aménagement de l'éducation physique et sportive: sports à adapter selon l'avis du médecin qui suit l'enfant
□ Aménagement des transports extrascolaires: - accompagnement par EVS, ATSEM, parents - éviter les trajets trop longs et les transports mal adaptés.
□ Mobilier adapté : □ table et chaise si petite taille □ trépied et coussin si l'enfant est plâtré □ ordinateur
□ Attente à éviter au restaurant scolaire
<ul> <li>□ Nécessité d'une trousse d'urgence détenue par les enseignants et contenant :</li> <li>□ du paracétamol</li> <li>□ de la morphine avec dose prescrite sur ordonnance</li> </ul>
□ Double jeu de livres
□ Salle de classe au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur
□ Aménagement des sanitaires

□ Autorisation de sortie de classe dès que l'élève en ressent le besoin
□ Nécessité de prise en charge en charge spécialisée (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité) en partie ou en totalité sur le temps scolaire
□ Demande de tiers-temps aux examens
3 - Prise en charge complémentaire médicale
□ Intervention d'un kinésithérapeute : coordonnées, lieu d'intervention, heures et jours
□ Intervention d'un personnel soignant : coordonnées lieu d'intervention, heures et jours concernés
□ Prise en charge en orthophonie : coordonnées, lieu d'intervention et horaires
□ Soutien scolaire : matières, heures
□ Assistance pédagogique à domicile : intervenant et modalités
4 - Traitement médical  (selon l'ordonnance adressée sous pli cacheté au médecin de la collectivité)  Nom du médicament
<ul> <li>5 - Protocole en cas d'urgence qui sera joint au PAI à faire remplir par le médecin prescripteur et à rapporter au médecin concerné par l'accueil</li> <li>- Signes d'appel : .</li> <li>fractures, douleur violente, impotence fonctionnelle d'un segment de membre.</li> <li>- Symptômes visibles : tuméfaction, rougeurs, déformations</li> <li>Mesures à prendre dans l'attente des secours :</li> <li>- Immobilisation du segment concerné : ne pas le bouger</li> </ul>
TRAITEMENT par - Doliprane : dose - Morphine : dose
6 - Référents à contacter Appels : (Numéroter par ordre de priorité)
. Parents ou tuteur, ou membre de la famille
Tél. domicile
. Pompiers :

. Médecin spécialiste	.Tél			
. Service hospitalier				
Autre personne à avertir en cas d'urgence :				
Signataires du projet				

Les parents ou représentant légal - L'enfant ou l'adolescent - Le responsable de l'institution - Les personnels de santé - Le représentant de la municipalité.

Date: